

SEANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize à vingt heure trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Pascal VOLPOËT, Maire.

Présents : VOLPOËT Pascal, FILLOD Damien, THEVENIN Alexia, BON Hervé, LAFOREST Didier, BOUSSON Gilles, BOECK Stéphane, FAUVEAU Etienne, MARANDET Christian.

Absents excusés : ANGONNET Jean-Noël, FAUVEAU Etienne, LEBRETON Pascal, TRIBUT Lisa, MARTINS Marc-Antoine, BETHAZ Christophe.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : THEVENIN Alexia.

ORDRE DU JOUR

1. Tarification cimetière et abri pique-nique
2. Désignation des membres de commission de contrôle de la liste électorale
3. Subventions aux associations
4. Destination bois de chauffage 2023
5. Questions diverses

1 :Tarification cimetièrè et abri pique-nique

Le conseil municipal, dans une précédente séance, a voté les différents tarifs, il convient de se positionner sur 2 tarifs :

Tarifs du cimetière :

- Concession de 30 ans pour une tombe simple de 3 m² 180,00 € TTC
- Concession de 30 ans pour une tombe double de 5,3 m²..... 360,00 € TTC
- Concession de 30 ans pour une urne au columbarium 180,00 € TTC

Tarif abri pique-nique :

- Location journée associations et habitants d'Andelot : 30.00 €
- Location journée associations et habitants extérieurs : 40.00 €

2 : Désignation des membres de commission de contrôle de la liste électorale

Le conseil municipal désigne les membres de de la commission de contrôle de la liste électorale :

Délégués de la commune : Gilles BOUSSON suppléant Didier LAFOREST

Délégués de l'administration : Michel VANDEWATTYNE suppléant Jacques BAUDOT

Délégués du tribunal d'instance : Damien FILLOD suppléante Maryse GRAILLOT

3 : Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour 2023 :

- ADMR Andelot en Montagne : 1200 €
- La lyre : 400 €
- Echo des campagnes : 200 €
- Association des carpillons : 200 €
- Association des anciens combattants : 200 €
- Association « le souvenir Français » : 100 €
- La banque alimentaire : 100 €

4 : Modification délibération destination des coupes de bois

Le technicien de l'ONF en charge de la forêt communale propose un changement de destination pour la parcelle 12.

- Pour la parcelle 12 (prévu en bois façonné pour les feuillus, UP gros bois RX et en délivrance pour le chauffage) de vendre le bois de chauffage (houppiers et perches) en contrat de bois énergie. En effet au vu des fort volumes feuillus, les affouagistes ne pourront pas exploiter tout le bois de chauffage en une année et nous ne pourrons donc pas exploiter toutes les grumes feuillus cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

5 : Questions diverses

Retrait de la commune de Songeson du syndicat horticole de Champagnole :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de Songeson du syndicat horticole.

Election des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 :

Monsieur le Maire annonce que par arrêté préfectoral, le conseil municipal sera convoqué le 9 juin 2023 à 20 h 30 pour cette élection.